



## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** le décret modifié n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- **VU** le décret n° 2021-629 du 19 mai 2021 modifiant les conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme national de licence non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle ;
- **VU** l'arrêté du 27 juin 2024 modifiant l'arrêté du 6 juillet 2017 fixant la liste des compatibilités des mentions du diplôme national de licence avec les mentions du diplôme national de master ;
- **VU** l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 15 octobre 2024 ;
- **VU** la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges en date du 25 octobre 2024 ;
- **VU** les propositions de composition de Monsieur le Directeur de l'INSPE du 19 février 2025 ;

Affaire suivie par :  
DE/FL/LU/N°138/2025/DE

## ARRETE

**ARTICLE 1** - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 et 2 MEEF mention Premier degré** pour l'année universitaire 2025-2026, est composée ainsi qu'il suit :

<u>Président</u> : Eric ROUVELLAC	<u>Suppléante</u> : Valérie LEGROS
<u>Vice-présidente</u> : Laëtitia GAUMET	<u>Suppléante</u> : Marie-Noëlle BOUSSELY
<u>Membre</u> : Gérard DEVIANNE	<u>Suppléant des membres</u> : Philippe BRUN
<u>Membre</u> : Emmanuel JOUSSEIN	

**ARTICLE 2** - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 et 2 MEEF mention Second degré** pour l'année universitaire 2025-2026, est composée ainsi qu'il suit :

<u>Président</u> : Emmanuel JOUSSEIN	<u>Suppléant</u> : Fabien REMONDIERE
<u>Vice-président</u> : Jérôme FATET	<u>Suppléant</u> : Jacques-Arthur WEIL
<u>Membre</u> : Sophie DUFOSSE	
<u>Membre</u> : Eric ROUVELLAC	

**ARTICLE 3** - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 et 2 MEEF mention Encadrement Educatif parcours Conseiller Principal d'Education** pour l'année universitaire 2025-2026, est composée ainsi qu'il suit :

<u>Président</u> : Stéphane VAQUERO	<u>Suppléante</u> : Caroline HARDY
<u>Membre</u> : Emilie LACHENY	<u>Suppléante des membres</u> : Julia DESFARGES
<u>Membre</u> : Sylvain AQUATIAS	

**ARTICLE 4** - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 2 MEEF Pratiques et Ingénierie de la formation parcours Accompagnement de dynamique inclusive (ADI)** pour l'année universitaire 2025-2026, est composée ainsi qu'il suit :

<u>Présidente</u> : Hélène HAGEGE	<u>Suppléante</u> : Leslie AMIOT
<u>Membre</u> : Leslie AMIOT	<u>Suppléant des membres</u> : Antoine AGRAZ
<u>Membre</u> : Sandrine SIMON	

**ARTICLE 5** - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 2 MEEF Pratiques et Ingénierie de la formation parcours Expertise en Formation des Adultes (ExFA)** pour l'année universitaire 2025-2026, est composée ainsi qu'il suit :

<u>Présidente</u> : Hélène HAGÈGE	<u>Suppléant</u> : Cyrille GAUDIN
<u>Membre</u> : Leslie AMIOT	<u>Suppléante des membres</u> : Marie-Claire PAGNOUX
<u>Membre</u> : Lucie GOMES	

**ARTICLE 6** - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 et 2 MEEF mention Second degré parcours Professeur d'Anglais** pour l'année universitaire 2025-2026, est composée ainsi qu'il suit :

<u>Président</u> : Olivier POLGE	<u>Suppléante</u> : Nathalie MARTINIÈRE
<u>Membre</u> : Muriel PLAZANET-DAVID	<u>Suppléante des membres</u> : Maëlle AMAND
<u>Membre</u> : Sophie DUFOSSE	

**ARTICLE 7** - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 et 2 MEEF mention second degré parcours Professeur documentaliste** pour l'année universitaire 2025-2026, est composée ainsi qu'il suit :

Présidente : Pascale PEUROT  
Membre : Natacha LEVET  
Membre : Anaïs DENIS

Suppléante : Natacha LEVET  
Suppléante des membres : Sonia MIQUEL

**ARTICLE 8** - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 et 2 MEEF mention Second degré parcours Professeur d'Education Physique et Sportive** pour l'année universitaire 2025-2026, est composée ainsi qu'il suit :

Présidente : Fabienne PERROT  
Membre : Cyrille GAUDIN

Suppléant : Cyrille GAUDIN  
Suppléant des membres : Thomas LESTAGE

**ARTICLE 9** - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 et 2 MEEF mention Second degré parcours Professeur d'Espagnol** pour l'année universitaire 2025-2026, est composée ainsi qu'il suit :

Présidente : Diane BRACCO  
Membre : Serge VERCHER ROSELLO  
Membre : Marlène THIBAUD

Suppléant : Serge VERCHER ROSELLO  
Suppléante des membres : Gladys GONZALEZ

**ARTICLE 10** - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 et 2 MEEF mention Second degré parcours Professeur d'Histoire-Géographie** pour l'année universitaire 2025-2026, est composée ainsi qu'il suit :

Présidente : Alexandra BEAUCHAMP  
Membre : Thierry DOBBELS  
Membre : Gabrielle SAUMON

Suppléant : Thierry DOBBELS  
Suppléante des membres : Myriam ALVES

**ARTICLE 11** - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 et 2 MEEF mention Second degré parcours Professeur de Lettres** pour l'année universitaire 2025-2026, est composée ainsi qu'il suit :

Présidente : Marie-Hélène CUIN  
Membre : Estelle MATHEY  
Membre : Nicole BILLOT

Suppléante : Estelle MATHEY  
Suppléant : Dominique VERGNE  
Suppléante : Natacha LEVET

**ARTICLE 12** - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 et 2 MEEF mention Second degré parcours Professeur de Mathématiques** pour l'année universitaire 2025-2026, est composée ainsi qu'il suit :

Président : Jacques-Arthur WEIL  
Membre : Olivier RUATTA  
Membre : Marc MOYON

Suppléante : Edith BLANCK-PAULIAT  
Suppléante des membres : Emilie MESTRAUD

**ARTICLE 13** - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 et 2 MEEF mention Second degré parcours PLP Lettres-Histoire-Géographie** pour l'année universitaire 2025-2026, est composée ainsi qu'il suit :

Présidente : Marie-Noëlle BOUSSELY  
Membre : Lucie GOMES  
Membre : Estelle MATHEY

Suppléante : Lucie GOMES  
Suppléant des membres : Thierry DOBBELS

**ARTICLE 14** - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 et 2 MEEF mention Second degré parcours Professeur de Sciences Physiques et Chimie** pour l'année universitaire 2025-2026, est composée ainsi qu'il suit :

Président : Olivier NOGUERA  
Membre : Fabien REMONDIERE  
Membre : Bruno LUCAS

Suppléant : Fabien REMONDIERE  
Suppléante des membres : Rachida ZERROUKI

**ARTICLE 15** - La Commission Pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en **Master 1 et 2 MEEF mention Second degré parcours Professeur de Sciences de la Vie et de la Terre** pour l'année universitaire 2025-2026, est composée ainsi qu'il suit :

Président : Valentin ROBIN  
Membre : Valérie ROUCHAUD  
Membre : Emmanuel JOUSSEIN

Suppléante : Valérie ROUCHAUD  
Suppléante des membres : Gaëlle SALADIN

**ARTICLE 16** - Le Directeur Général des Services adjoint de l'Université de Limoges et le Directeur de l'INSPE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 25 février 2025

Le Président de l'Université

**Vincent JOLIVET**

Copies délivrées par courriel à :

. M. le Directeur de l'INSPE  
. Mme la Responsable de la Direction des Etudes

### **Voies et délais de recours**

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télerecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite intervientrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.